**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – ATELIERS TERRES DE PAPIERS**

Version en vigueur au 01/06/2023

Les présentes conditions sont conclues entre l’entreprise individuelle TERRES DE PAPIERS (le VENDEUR) et toute personne physique souhaitant procéder à un achat ou une réservation d’atelier via le site https://ateliers.terresdepapiers.fr (le CLIENT).

Les ateliers TERRES DE PAPIERS décline toute responsabilité en cas de :

* interruption du site, dommages résultants d’une intrusion frauduleuse d’un tiers ayant entraîné une modification des informations diffusées sur le présent site ;
* de tout dommage direct ou indirect, quelles qu’en soient les causes, origines, natures ou conséquences, y compris les coût pouvant survenir de l’acquisition de produits proposés sur le site en raison de l’accès frauduleux de quiconque sur le présent site ou de l’impossibilité d’accéder au site, ou du crédit accordé à une information erronée du fait d’une intrusion frauduleuse.

**1. IDENTIFICATION**

Isabelle KLEINHANS, entrepreneur individuel, dont le siège social est situé au 8 chemin du Founelot 25320 GRANDFONTAINE, immatriculé au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le numéro XXX XXX XXX (en cours d’immatriculation). Nom commercial : ATELIERS TERRES DE PAPIERS (Mail : ateliersterresdepapiers@gmail.com)

Ci-après « ATELIERS TERRES DE PAPIERS »

**2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**Objet**. « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » propose à ses CLIENTS un catalogue d'ateliers créatifs (ci-après les « ateliers ») qui se tiennent 22 route de Lyon 25440 QUINGEY, dans un local mis à disposition par l’entreprise de brocante et petite restauration ANTIC ET THE.

Les informations sur les ateliers à savoir le lieu, les dates et horaires ainsi que les prix sont disponibles sur le site https://ateliers.terresdepapiers.fr

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

**Acceptation**. Lorsqu’un CLIENT s’inscrit pour participer à un ou plusieurs atelier(s), l’inscription emporte l'acceptation des présentes conditions par LE CLIENT. Il déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.

**Modifications, disponibilités et opposabilité.** Les conditions peuvent être modifiées à tout moment par « ATELIERS TERRES DE PAPIERS ». La version applicable au CLIENT est celle en vigueur au jour de son inscription à l’atelier.

**Nullité - Divisibilité**. Au cas où l'une quelconque des clauses des présentes conditions serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

**3. INSCRIPTION AUX ATELIERS CRÉATIFS**

Les inscriptions se font directement en ligne sur le site <https://ateliers.terresdepapiers.fr> ou par voie de formulaire papier pour les personnes n’ayant pas accès à Internet.

Le CLIENT est tenu de renseigner le type d’abonnement choisi au moment de son inscription. A défaut, la réduction associée ne sera pas appliquée sur l’atelier réservé. Les inscriptions sont traitées par « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » par ordre d'arrivée.

Pour chaque atelier, un nombre minimum (3) et maximum (6) de participants est admis. Il est recommandé de réserver au plus tôt pour disposer d’une place. Les inscriptions cessent d'être retenues lorsque le nombre maximum est atteint, ou 48 heures avant l‘événement. Pour valider son inscription, le CLIENT est tenu de remplir le formulaire en ligne qui requiert notamment la transmission de données à caractère personnelles telles que : son nom et prénom / adresse e-mail / numéro de mobile. Le CLIENT devra également s’acquitter d’un acompte dans les conditions fixées à l’article 4. Une fois le paiement validé, la réservation est confirmée au CLIENT par email.

**4. PRIX**

**Montant**. Les prix sont exprimés en Euros TTC,. Les prix sont indiqués sur le site ateliersterresdepapiers.fr et « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » se réserve le droit de les modifier à tout moment. En cas de modification, le prix applicable au CLIENT est celui communiqué et validé par ses soins au moment de son inscription.

**Acompte**. La validation d’une inscription à un atelier nécessite le paiement immédiat d’un acompte correspondant à la moitié du coût de l’atelier réservé. Le paiement de cet acompte se fait via Paypal par carte bancaire (Carte bancaire, Visa, Mastercard, American Express, autres cartes bancaires). Pour les personnes n’ayant pas accès à Internet, le paiement peut s’effectuer en espères, par chèque ou par virement bancaire. Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte sous réserve que celle-ci soit avérée par l’établissement bancaire du CLIENT.

« ATELIERS TERRES DE PAPIERS » ne fournit aucun service de paiement au sens de l’article L. 314-1 du Code monétaire et financier. Le service de paiement électronique est exécuté par l’intermédiaire de PAYPAL. Le CLIENT est invité à prendre connaissance de leurs propres conditions générales de vente disponibles ici. Les paiements par carte bancaire sont entièrement sécurisés et les données cryptées. En cas d’incident de paiement, l’inscription du CLIENT sera impossible.

**Solde**. Le paiement du solde devra se faire au plus tard le jour de l’atelier avant ou après l’atelier. Il pourra se faire par carte bancaire via PAYPAL, en chèque ou en espèces. Pour les abonnements, le paiement peut être échelonné par virement bancaire mensuel.

**Code promotionnel.** « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » est susceptible de proposer ponctuellement et pour une durée limitée des codes promotionnels. Le montant de la réduction, la durée d’utilisation et les ateliers visés sont déterminés au sein de l’offre promotionnelle diffusée. Le code promotionnel, lorsqu’il est attribué à une personne identifiée, n'est pas transmissible. Il est à utiliser pour les besoins d’une inscription à un atelier et s’utilise lors de l'inscription. En cas d’inscription sans utilisation du code promotionnel, le prix reste intégralement dû et « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » ne procède à aucun remboursement.

**5. MODIFICATION, ANNULATION ET REPORT**

**À l’initiative du CLIENT.** L’inscription est ferme et définitive : le contrat conclu entre les Parties ne peut être ni annulé ni reporté par LE CLIENT pour quelque cause que ce soit hormis les cas de force majeure (article 10). En cas de demande d’annulation ou plus généralement d’absence du CLIENT à la date de l’atelier, l’acompte reste acquis à « ATELIERS TERRES DE PAPIERS ». Aucun remboursement de l’acompte ne sera effectué.

**À L’initiative d’ « ATELIERS TERRES DE PAPIERS ».** « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » se réserve le droit, d’annuler et/ou de reporter un atelier. « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » s’engage à prévenir dans les meilleurs délais chaque CLIENT, par courriel, et à lui préciser si l’atelier est purement et simplement annulé ou s’il est simplement reporté (Notification d’annulation ou notification de report). En cas d’annulation, le remboursement de l’acompte réglé par le CLIENT et le cas échéant du solde interviendra dans un délai maximal de un (1) mois suivant la notification d’annulation. L’annulation par « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » n’aura donc aucun impact financier pour le CLIENT. En cas de report, le CLIENT peut le refuser sous réserve de notifier son désaccord à « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » dans un délai de sept (7) jours calendaires suivant la notification de report. Ce refus emporte le remboursement de l’acompte au profit du CLIENT dans le délai ci-dessus précisé. Passé ce délai de sept (7) jours, l’inscription du CLIENT est automatiquement reportée. Le CLIENT disposera d’une inscription prioritaire sur tout autre atelier de son choix. Cette inscription prioritaire devra être utilisée dans un délai maximal de six (6) mois suivant la date de l’atelier initial. Au-delà de cette période, l’inscription prioritaire sera définitivement perdue sans que cette circonstance n’ouvre droit au remboursement de l’acompte versé par le CLIENT.

**6. BON CADEAU**

Toute personne (“l’Offrant”) a la possibilité d’offrir à la personne de son choix (le “Client Bénéficiaire”) une inscription à un atelier (“Bon Cadeau”). L’Offrant est alors tenu d’acquitter immédiatement l’intégralité du prix de l’atelier lors de l’inscription du Client Bénéficiaire. Le Bon Cadeau est valable uniquement pour l’atelier réservé. Le Client Bénéficiaire peut, sur demande notifiée par tout moyen écrit, reporter ou annuler son inscription à l’atelier réservé par l’Offrant dans les conditions ci-dessous. La demande de report doit être notifiée plus de 30 jours avant la tenue de l’atelier. Dans ce cas, le Client Bénéficiaire dispose d’une inscription prioritaire sur tout autre Atelier de son choix. Cette inscription prioritaire devra être utilisée dans un délai maximal de six (6) mois suivant la date de l’atelier initial. Au-delà de cette période, l’inscription prioritaire sera définitivement perdue sans que cette circonstance n’ouvre droit au remboursement du Bon Cadeau. En cas de non-respect du délai précité l’acceptation du report appartient exclusivement à « ATELIERS TERRES DE PAPIERS ». En cas de refus par « ATELIERS TERRES DE PAPIERS », la demande formulée sera considérée comme une demande d’annulation. Les conditions qui suivent seront pleinement applicables. Toute demande d’annulation ouvrira droit au profit du Client Bénéficiaire à un remboursement partiel à hauteur de 70% du prix de l’inscription sous réserve d’avoir été notifiée plus de 3 jours avant l’ouverture de l’atelier. Aucun remboursement ne sera effectué lorsque la demande d'annulation intervient dans les 72 heures qui précèdent l’ouverture de l’atelier. Le remboursement se fera directement et exclusivement sur le compte bancaire de l’Offrant par virement bancaire, sous réserve que celui-ci ait transmis son RIB à « ATELIERS TERRES DE PAPIERS ».

 **7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ATELIERS**

**Tenue et comportement.** Le CLIENT est tenu de se rendre au lieu de l’atelier en tenue décente et à avoir un comportement correct à l’égard de toute personne.

**Horaires**. Les horaires sont portés à la connaissance du CLIENT dès leur inscription. « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des nécessités de service. En cas de retard du CLIENT, celui-ci doit avertir « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » dans les meilleurs délais. Toute absence du CLIENT sera considérée comme une annulation à l’initiative du CLIENT (art. 5), sauf cas de force majeure (art. 11).

**Accès aux locaux** – entrées et sorties. Le CLIENT a accès aux locaux pour suivre l’atelier auquel il est inscrit uniquement. En dehors de l’atelier, il ne peut y entrer ou y demeurer. Il lui est interdit d’être accompagné de personnes non inscrites à l’atelier (membres de la famille, amis, excepté pour les personnes nécessitant un accompagnement et notamment en résidence à la maison de retraite ou au centre de rééducation de Quingey…), d’introduire dans les locaux un animal, de causer du désordre et, d’une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement de l’atelier.

**Usage du matériel.** Le CLIENT est tenu d’utiliser le matériel conformément aux consignes formulées par « ATELIERS TERRES DE PAPIERS ». À la fin de l’atelier, le CLIENT est tenu de restituer tout matériel, propre et en état de fonctionnement à « ATELIERS TERRES DE PAPIERS ». Le CLIENT est autorisé à apporter son propre matériel (paire de ciseaux, pince à mosaïque, moule de forme, petit mobilier à recycler ou autre support de travail...) s’il le souhaite. « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » n’est pas responsable du matériel fourni par le CLIENT.

**Enregistrements**. Il est toléré de filmer et de prendre des notes lors des ateliers pour un usage strictement personnel. L’utilisation de ces ressources doit cependant respecter les conditions de l’article 8. 8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE Les ateliers sont destinés à des fins récréatives uniquement. Il ne s’agit en aucun cas d’une formation professionnelle. Le CLIENT dispose d’un droit d'utilisation personnel uniquement, sans transfert de propriété quant au savoir-faire détenu par « ATELIERS TERRES DE PAPIERS ». Il lui est donc interdit d'exploiter celui-ci pour des fins commerciales, directement ou indirectement. En conséquence, le CLIENT s’interdit de reproduire, représenter, prêter, échanger, céder, extraire, transférer sur un autre support, modifier, adapter, arranger ou transformer tout document, quel qu’en soit le support, qui lui serait transmis au cours d’un atelier.

**9. COMMUNICATION**

**Avis**. « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » se réserve le droit de recueillir l’avis du CLIENT à l’issue de chaque atelier. Le CLIENT est informé que ce témoignage est susceptible d’être reproduit en totalité ou en partie sur le site https://ateliers.terresdepapier.fr/ afin de promouvoir cette activité. Afin de conserver l’anonymat du CLIENT, seul son prénom sera renseigné. Dès lors que le CLIENT consent à donner son avis, il accepte que celui-ci soit utilisé par « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » à des fins de promotion.

**10. DROIT À L’IMAGE**

Le CLIENT est informé que pendant chaque atelier il est susceptible d’être photographié et/ou filmé à des fins promotionnelles. Les images, à savoir les vidéos et les photographies sont susceptibles d’être reproduites sur les supports suivants : site web d’« ATELIERS TERRES DE PAPIERS », réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tiktok, Linkedin, Pinterest etc.), presse écrite ou télévision le cas échéant. Le CLIENT dispose sur son image d’un droit exclusif qui lui permet de s’opposer à sa reproduction, son utilisation commerciale ou à la diffusion publique de son image. L’autorisation ou l’opposition du CLIENT est recueillie par la signature de la demande d’autorisation du droit à l’image disponible ci-après en **ANNEXE 2**. Celle-ci sera transmise au CLIENT au début de chaque atelier.

**11. FORCE MAJEURE**

« ATELIERS TERRES DE PAPIERS » ne pourra être tenue responsable à l’égard du CLIENT en cas d’inexécution de ses obligations résultant d’un événement de force majeure. Sont considérés comme ayant à titre non limitatif, le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport, l’absence de la formatrice intervenant, la maladie ou l’accident de la formatrice, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à « ATELIERS TERRES DE PAPIERS », les désastres naturels, les incendies, l’interruption des télécommunications, l’interruption de l’approvisionnement en énergie, l’interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d’ « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » (telle qu’une impossibilité d’exercer son activité pour cause de pandémie ou d’épidémie, etc.) La survenance d’un cas de force majeure n’entraîne pas la résolution du contrat ; l’empêchement n'étant que temporaire et non définitif. Il s’agit d’un report. « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » proposera au Client deux (2) nouvelles périodes de formation pour lesquelles le Client disposera d’une inscription prioritaire.

**12. RESPONSABILITÉ**

« ATELIERS TERRES DE PAPIERS » affirme que les ateliers proposés sont conformes à la description qui en est faite. Le CLIENT est tenu de s’assurer préalablement à son inscription qu’il répond à son besoin. La responsabilité d'« ATELIERS TERRES DE PAPIERS » ne pourra être recherchée en cas d’accident résultant de l’inobservation des consignes de sécurité ou de l’utilisation inappropriée du matériel ou des produits proposés dans l’atelier. De son côté, le CLIENT est invité à souscrire une police d’assurance Responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu’il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l’exercice des activités. Conformément à l’article 38 de la Loi du 16 juillet 1984, PIACC informe le CLIENT de l’intérêt à souscrire un contrat d’assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l’intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l’assureur de son choix.

**13. VALIDITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

LE CLIENT reconnaît la validité et la force probante des échanges et enregistrements électroniques réalisés avec « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » et accepte que ces derniers reçoivent la même force probante qu’un écrit signé de manière manuscrite.

**14. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE**

Les données personnelles recueillies auprès du CLIENT font l'objet d'un traitement réalisé par « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » en qualité de responsable de traitement. Elles sont enregistrées dans son fichier CLIENT et sont indispensables au traitement de son inscription à un Atelier. Les données personnelles traitées aux fins d’inscription du CLIENT sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaires pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation due soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'Union Européenne, le CLIENT en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées. Conformément à la réglementation applicable, LE CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale indiquée à [CGV - Ateliers créatifs Terres de Papier - V1. 01/06/2025] l’article 1 ou email suivant : ateliersterresdepapiers@gmail.com

LE CLIENT a la possibilité d’introduire une réclamation auprès de la CNIL (site internet de la CNIL : www.cnil.fr) s'il estime que la protection de ses données personnelles n’a pas été assurée dans le cadre du traitement de son dossier.

**15. LITIGES**

**Médiation de la consommation**. En cas de litige entre le CLIENT et « ATELIERS TERRES DE PAPIERS », ceux-ci s’efforceront de le résoudre à l’amiable (le CLIENT adressera une réclamation écrite auprès du professionnel). À défaut d’accord amiable ou en l’absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d’un (1) mois, le client consommateur du professionnel pourra saisir le Médiateur de la consommation (art. R.614-1) : 1. En remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site [La procédure d'accès à la médiation - La Médiation Professionnelle](https://www.mediateur-consommation-smp.fr/procedure-acces-mediation/) ou en écrivant à l’adresse suivante : Société de la Médiation Professionnelle Médiation de la consommation 24, rue Albert de Mun 33 000 Bordeaux.

La saisine de l’entité de médiation de la consommation doit s’effectuer obligatoirement par écrit et en langue française. Dans sa saisine, le consommateur indique les informations suivantes :

* ses coordonnées complètes (nom et prénom) ;
* ses informations de contact : téléphone et/ou adresse mail, adresse postale ;
* la nature de la demande ;
* l’exposé et la description de son litige ;
* toutes les pièces et documents factuels utiles à la compréhension et à l’analyse du dossier médiateur ;
* les échanges intervenus avec l’entreprise attestant d’une tentative de résolution du litige directement auprès du professionnel concerné ;
* ses attentes concernant l’action du médiateur et la solution qu’il envisage.

**Tribunaux compétents.** Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation : le CLIENT peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

**16. INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE**

**Acceptation du client**. Le CLIENT reconnaît avoir été informé par le Vendeur de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à son achat immédiat ou à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation :

● sur les caractéristiques essentielles des produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité lui permettant d'acquérir les produits en toute connaissance de cause, notamment en ce qui concerne leurs conditions d'utilisation. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le CLIENT est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles ;

● sur le prix des produits et l’application d'un prix personnalisé sur la base d'une prise de décision automatisée et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage ;

● sur les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat de vente ;

● en l'absence d'exécution immédiate de la vente, sur les délais de délivrance des produits commandés ;

● sur l'identité du Vendeur et l'ensemble de ses coordonnées ;

● sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (la garantie légale de conformité, garantie des vices cachés, éventuelles garanties commerciales) et le cas échéant, sur le service après-vente ;

● sur la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation, dont les coordonnées figurent dans les présentes Conditions Générales de Vente, dans les conditions prévues au Code de la consommation ;

● sur le droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), les modalités de résiliation, le traitement des réclamations et autres conditions contractuelles importantes et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières ;

● sur les moyens de paiement acceptés. Le fait pour un CLIENT, de commander sur le site Internet "Indiquer le site internet" emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le CLIENT, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

**17. DROIT APPLICABLE - LANGUE**

Les présentes conditions et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

**18. DÉLAI DE RÉTRACTATION**

Le CLIENT dispose, conformément à la loi d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès du PRESTATAIRE et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à des fins de remboursement, sauf si l'exécution des prestations a commencé avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord exprès du CLIENT et reconnaissance par celui-ci de la perte de son droit à rétractation. Le droit de rétractation peut être exercé à partir du formulaire de rétractation disponible en annexe aux présentes Conditions, adressé par courrier postal à ATELIERS TERRES DE PAPIERS- Isabelle KLEINHANS, entrepreneur individuel, dont le siège social est situé 8 CHEMIN DU FOUNELOT 25320 GRANDFONTAINE ou par mail ateliersterresdepapiers@gmail.com. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul l’acompte est remboursé sauf si le CLIENT a payé l’intégralité du prix. Dans ce dernier cas, le remboursement sera intégral. Le remboursement des sommes effectivement réglées par le CLIENT sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par « ATELIERS TERRES DE PAPIERS », de la notification de la rétractation du CLIENT. Conformément aux dispositions légales, le CLIENT dispose de la faculté de renoncer à ce droit afin de permettre à « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » d’exécuter sa mission avant l’expiration du délai de rétractation. Le délai de rétractation sera inapplicable dès lors que le CLIENT aura participé à l’atelier en cas d’inscription dans les 14 jours qui précèdent celui-ci.

**ANNEXE 1**

**FORMULAIRE DE RÉTRACTION**

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le CLIENT souhaite se rétracter de la commande passée auprès du PRESTATAIRE sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales applicables.

**FORMULAIRE DE RÉTRACTION**

À l'attention d'Isabelle KLEINHANS, entrepreneur individuel, dont le siège social est situé au 8 CHEMIN DU FOUNELOT 25320 GRANDFONTAINE

ateliersterresdepapiers@gmail.com

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande de service ci-dessous :

- Commandé le (date de la commande) :

- Numéro de la commande :

- Nom du Client :

- Adresse du Client :

- Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

 Date : .................................

**ANNEXE 2**

**FORMULAIRE D’AUTORISATION**

**DE DROIT À L’IMAGE**

Je soussigné(e) :

Nom : ………………………..………………………………………………………

Prénom : ………………………..……………………………………………….

Demeurant à : ………………………..………………………..………………………..………………

………..………………………..………………………………………………………..

Autorise, dans le cadre des activités proposées, « ATELIERS TERRES DE PAPIERS », dont le siège est situé 8 CHEMIN DU FOUNELOT 25320 GRANDFONTAINE et représentée par Isabelle KLEINHANS, entrepreneur individuel,

à me photographier ou à me filmer

Période de la prise de vue :

du ............ / ……..... /............ au ............ / ……..... /............

et à faire usage de ces photographie et/ou vidéos.

Dans le cadre de la promotion des activités créatives proposées par « ATELIERS TERRES DE PAPIERS », l’entreprise souhaite parfois utiliser des photos et des vidéos des participants sur différents supports (site Internet, flyers de promotion, publications de presse ou sur les réseaux sociaux). « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » peut également partager des photos des activités réalisées sur le site internet dédié ateliers.terresdepapiers.fr

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l’image et au droit au nom, j’autorise « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies ou vidéos prises ou réalisées dans le cadre de la présente.

Les photographies ou les vidéogrammes pourront être exploitées et utilisées directement par « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » ou être cédées à des tiers, dans des formats immatériels ou matériels, intégralement ou par extraits, en illustration du sujet déterminé par les présentes. Les supports concernés peuvent être :

* site internet ateliers.terresdepapiers.fr;
* plaquettes, flyers, affiches, et tous supports de communication pour la promotion des « ATELIERS TERRES DE PAPIERS » ;
* expositions ou projections publiques (portes ouvertes).

Ces utilisations recouvrent l’éventuelle couverture médiatique des activités ou des expositions, (presse papier, télévisée, sites internet des médias…). **Cette autorisation est limitée dans le temps à cinq années** (année en cours et année suivante) à partir de la date de fin de la période de la prise de vue. La référence retenue est la date d’inscription au premier atelier. Le bénéficiaire de l’autorisation s’interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies ou des vidéogrammes susceptibles de porter atteinte à l’honneur, à sa réputation. Les deux textes qui encadrent le droit à l’image sont l’article 9 du Code Civil et l’article 8 de la Convention Européenne des Droits de l’Homme.

« ATELIERS TERRES DE PAPIERS » s’efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Les signataires de cette autorisation disposent du droit de retrait des images les concernant. Cette demande doit être motivée et effectuée par écrit auprès de « ATELIERS TERRES DE PAPIERS ».

Je reconnais être entièrement informé(e) de mes droits et ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l’exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de l’image. Pour tout litige né de l’interprétation ou de l’exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents.

Fait à ……………………….., le ………………………..

Signature